

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 2 octobre 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 19 septembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-56

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
TITULAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
COLLEGE ANDRE
LASSAGNE -
MODIFICATION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à M. COCHET), M. COUTURIER, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY (par proc. à M. PETIT), Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2017-55 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. CHAISNÉ jusqu'au N° 2017-54 inclus), M. ANDREO (par proc. à M. TOLLET), Mme BLACHERE

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibération n°2014-41 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné, conformément aux dispositions de l'article R.421-14 du Code de l'Education, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au Conseil d'administration du Collège André Lassagne, situé 5 rue André Lassagne à Caluire et Cuire.

Suite à la démission de Monsieur Michel PROST de son mandat de conseiller municipal, effective le 4 juillet 2017, un siège de représentant titulaire du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Collège André Lassagne est devenu vacant.

Le conseil d'administration, présidé par le chef de l'établissement, en constitue l'organe délibérant et exerce ses attributions notamment dans le domaine des règles d'organisation, du projet d'établissement, du budget et des comptes financiers, du règlement intérieur, etc...

Il se réunit, à l'initiative du chef d'établissement, en séance ordinaire au moins trois fois par an.

Conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner un représentant titulaire au Conseil d'administration du Collège André Lassagne selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 43 voix pour, de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures,

- DESIGNE

à la majorité, par 34 voix pour et 2 abstentions,

Mme Sophie BLACHERE pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège André Lassagne.

(La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 7 voix)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 octobre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET